

Monsieur Guillaume LEROY
Association Transparence Citoyenne
Président de l'Association
dada+request-46087-b9e14a3e@madada.fr

Orléans, le 29 MAI 2024

Dossier suivi par Véronique VIAL-VASQUEZ
02 38 79 27 07
Objet : Communication de documents

Monsieur,

En réponse à votre courriel en date du 28 mars 2024, j'ai l'honneur de vous informer que les documents dont vous avez demandé la communication, à savoir :

- notes de frais de déplacements du maire pour la période de juin 2020 au 15 avril 2024,
- notes de frais de restauration du maire pour la période de juin 2020 au 15 avril 2024,
- notes de frais de représentation du maire pour la période de juin 2020 au 15 avril 2024.

sont transmissibles au sens du code des relations entre le public et l'administration et vous prie de bien vouloir les trouver en pièce jointe.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics et par sens de l'exemplarité, j'ajoute que le Maire d'Orléans a souhaité réduire les indemnités des élus dès 2020, dont les siennes qui se situent en-deçà du plafond légal.

Concernant ses déplacements, il utilise sa voiture personnelle et assume les frais de carburant afférents. Il a également supprimé le poste de chauffeur.

Enfin je précise qu'il n'accepte aucun cadeau, qu'il s'agisse de particuliers, ou a fortiori d'entreprises.

Les états financiers pour les notes de frais joints à ce courrier ont été certifiés par Monsieur Jean-Michel PICHON, chef du service Comptable des Finances Publiques, service de Gestion comptable Orléans Métropole. Pour le Maire, vous pouvez constater qu'elles se sont limitées à un billet d'avion pour un montant de 165€.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Michel MARTIN